

Cote du document: EB/102/Rev.1
Date: 14 septembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Procès-verbal de la cent deuxième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

En application de l'article 12.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les demandes éventuelles de correction du présent procès-verbal doivent être communiquées au plus tard le 20 juillet 2011 à:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

| Chapitre | Paragraphe | Page |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| I. Introduction | 1-2 | 1 |
| II. Ouverture de la session | 3-6 | 1 |
| III. Décisions du Conseil d'administration | 7-100 | 1-18 |
| A. Adoption de l'ordre du jour | 7-15 | 1-2 |
| B. Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 | 16-19 | 2-3 |
| C. Engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire | 20-24 | 3-4 |
| D. Évaluation | 25-41 | 4-7 |
| E. Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA | 42-45 | 7-8 |
| F. Politique et Stratégie du FIDA concernant la présence dans les pays | 46-50 | 8-9 |
| G. Modalités et conditions de prêt du FIDA – taux d'intérêt applicable aux prêts en euros | 51-53 | 9-10 |
| H. Nouveau plan du rapport du Président pour l'approbation des projets et programmes par le Conseil d'administration | 54-56 | 10 |
| I. Programme d'options stratégiques pour le pays: Inde | 57-60 | 10-11 |
| J. Ressources disponibles pour engagement | 61 | 11 |
| K. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration | 62-73 | 11-13 |
| L. Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons | 74 | 13 |
| M. Directives du FIDA pour le relèvement rapide après une catastrophe | 75 | 13 |
| N. Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition | 76 | 14 |
| O. Compte rendu de la première session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA | 77 | 14 |
| P. Plan à moyen terme du FIDA 2011-2013 | 78 | 14 |
| Q. Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA | 79 | 14 |
| R. Changement et réforme: mise en œuvre – rapport de situation | 80-83 | 14 |
| S. Questions financières | 84-93 | 15-16 |
| T. Questions diverses | 94-102 | 17-18 |
| U. Clôture de la session | 103-104 | 18 |

| Annexes | Page |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Délégations à la cent deuxième session du Conseil d'administration | 19-29 |
| II. Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa cent deuxième session | 30-33 |
| III. Ordre du jour | 34-38 |

Procès-verbal de la cent deuxième session du Conseil d'administration

I. Introduction

1. La cent deuxième session du Conseil d'administration se tient à Rome du 10 au 12 mai 2011. La liste des délégations figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration est saisi des documents énumérés à l'annexe II.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Président Kanayo F. Nwanze ouvre la cent deuxième session du Conseil d'administration.
4. Le Président souhaite la bienvenue aux représentants nouvellement accrédités au Conseil d'administration, à savoir les représentants du Bangladesh, de la Chine, de Chypre, de l'Indonésie et du Luxembourg.
5. Après avoir donné un aperçu général de l'ordre du jour de la session, le Président fait le point de la situation du fonds pour l'allègement de la dette d'Haïti. Il informe le Conseil que le montant total des annonces de contribution du Fonds s'établit à ce jour à 23,8 millions d'USD. En outre, le FIDA verse de son côté une contribution d'un montant de 15,2 millions d'USD provenant de ses ressources propres pour compenser les remboursements de la dette d'Haïti lorsqu'ils deviennent exigibles. Le Président invite les États membres à se joindre à cette importante initiative.
6. Le Président évoque ensuite l'actualité mondiale en soulignant au Conseil que le FIDA est de plus en plus présent et engagé dans les grandes rencontres internationales telles que le Forum économique mondial. Évoquant l'institution elle-même, le Président fait le point de la réforme en cours pour rendre le FIDA plus efficient et efficace. Le Conseil est informé à ce sujet de la situation concernant le recrutement des cadres supérieurs et les nominations aux postes de direction du FIDA.

III. Décisions du Conseil d'administration

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

7. Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que proposé dans le document EB 2011/102/R.1/Rev.2 et modifié sur la base des amendements convenus par le Conseil (EB 2011/102/R.1/Rev.3). Il prend également note du calendrier de travail tel qu'il est exposé dans les documents EB 2011/102/R.1/Rev.2/Add.1 et EB 2011/102/R.1/Rev.2/Add.2.
8. Les amendements sont les suivants:
9. Adjonctions:
 - a) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la sixième session extraordinaire, présenté au Conseil d'administration pour examen;
 - b) Mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation, présenté au Conseil d'administration pour approbation;
 - c) Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA, présenté au Conseil d'administration pour information;
 - d) Répercussions du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) sur les reconstitutions futures, présenté au Conseil d'administration pour information; et
 - e) Accord de coopération entre le FIDA et l'Organisation internationale de droit du développement, présenté au Conseil d'administration pour approbation.

10. Suppressions:
- a) Programme d'aide au développement local dans les hauts plateaux et la forêt tropicale de haute altitude au Pérou, de façon à laisser davantage de temps pour les discussions avec les autorités gouvernementales;
 - b) Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole à Madagascar, en raison de la situation politique dans ce pays;
 - c) Programme national de développement de l'agriculture en Érythrée, en raison des changements politiques dans ce pays; et
 - d) Mémoire du Président pour le Botswana concernant la proposition de financement du Projet d'appui aux services agricoles au titre du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, étant donné que le Gouvernement du Botswana a décidé de ne pas utiliser les fonds mis à sa disposition au titre du Fonds fiduciaire espagnol, mais de financer la partie spécifique du projet grâce à ses ressources propres.
11. À la demande de la représentante du Royaume-Uni, le rapport de situation sur le Programme changement et réforme: mise en œuvre est ajouté au calendrier de travail et sera examiné sous le point 20 de l'ordre du jour, Questions financières.
 12. Le Président informe de l'adjonction, au point 21 de l'ordre du jour, Questions diverses, d'un rapport de situation sur la résidence du FIDA.
 13. À la demande de la représentante de l'Allemagne, toujours sous la rubrique Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour), une mise à jour concernant la première session du Comité des émoluments est ajoutée.
 14. Le représentant du Nigéria demande que la révision du paragraphe 23 concernant la Liste C de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA soit abordée lors de l'examen du procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration au point 21 de l'ordre du jour intitulé Questions diverses.
 15. Enfin, la question de la modification éventuelle de la composition du Comité d'audit est portée à l'attention du Conseil et sera examinée au point 20 a), Rapport du président sur la cent dix-huitième réunion du Comité d'audit.

B. Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 (point 3 de l'ordre du jour)

16. Le Conseil d'administration examine et approuve le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 tel qu'il figure dans le document EB 2011/102/R.2 (dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.2/Rev.1).
17. Après avoir salué le processus de consultation dont a bénéficié l'élaboration du Cadre stratégique et l'inclusion des observations communiquées, le Conseil se félicite de la volonté du FIDA d'intensifier son action en faveur des petits producteurs ainsi que de l'importance accordée par le Fonds à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes qui apparaissent clairement dans le cadre.
18. Certains membres du Conseil d'administration disent souhaiter que l'objectif général et les objectifs stratégiques traduisent un renforcement de l'intérêt porté à la question de la nutrition. D'autres thèmes sont abordés lors du débat, notamment les bons résultats de la coopération Sud-Sud et leur intégration éventuelle dans les principes d'action, ainsi que l'importance avérée de l'appui apporté aux entreprises rurales des secteurs public et privé dans une perspective de viabilité à long terme. Les représentants mentionnent également l'impact des migrations sur la production agricole et la sécurité alimentaire, ainsi que l'importance à accorder à la gestion du savoir, l'utilisation stratégique des partenariats et la transposition à plus grande échelle afin d'atteindre les objectifs de ce cadre, et signalent également la volatilité des prix des produits agricoles.

19. En réponse à une question concernant la séquence des documents de planification du FIDA, la direction précise que ce point est abordé dans le Plan à moyen terme 2011-2013, et qu'il fera l'objet d'un exposé clair devant les représentants au Conseil d'administration après la session. De plus, en réponse à la suggestion selon laquelle le Cadre stratégique pourrait être révisé en 2013 afin de coïncider avec la période couverte par la reconstitution, la direction souligne qu'il s'agit d'un document de haut niveau élaboré et mis en œuvre à travers le Plan à moyen terme. Comme ce dernier document sera présenté au Conseil à intervalles réguliers, il signalera tous nouveaux éléments et modifications se rapportant au Cadre stratégique.

C. Engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire (point 4 de l'ordre du jour)

20. Le Conseil d'administration examine l'Engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire (EB 2011/102/R.3 dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.3/Rev.1) et les observations verbales du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) ainsi qu'un résumé du président du Comité de l'évaluation sur l'examen de ce document lors de la soixante-septième session du Comité. Le Conseil accueille favorablement le document révisé à la lumière des observations et des contributions fournies durant le processus de consultation.
21. Prenant acte du rôle de premier plan qui reste celui du FIDA quant au développement des pays à revenu intermédiaire, ainsi que du rôle non moins important des pays à revenu intermédiaire au sein du FIDA, un certain nombre de représentants soulignent combien il est essentiel de poursuivre la concertation préalable à tout changement dans les relations entre le FIDA et ses membres, en particulier lorsque est en jeu l'adhésion à la politique de reclassement proposée.
22. Certains représentants demandent des précisions sur les sources de financement et produits financiers alternatifs qui seront mis à la disposition des pays à revenu intermédiaire, et d'autres insistent sur la nécessité d'étudier les inégalités de revenus infranationales et de faire des comparaisons internationales. Sur la question des taux d'intérêt qui pourraient être appliqués aux pays à revenu intermédiaire, certains représentants indiquent que le FIDA doit proposer des conditions compétitives par rapport à celles des autres IFI.
23. Le Conseil souligne l'importance que revêtent la gestion des savoirs et le transfert des savoirs, en particulier de la centralité de la coopération Sud-Sud à cet égard; après consultation, les membres du Conseil d'administration approuvent les modifications apportées au document EB 2011/102/R.3 telles qu'elles figurent dans le document EB 2011/102/C.R.P.2 modifié sur la base des discussions du Conseil. En conséquence, la Section VII est amendée comme suit:

"VII. Recommandations

23. Pour répondre aux besoins des PRI, la direction du FIDA invite le Conseil à approuver les actions ci-après:
- i) élaborer pour chaque PRI intéressé un ensemble plus personnalisé (spécifique au pays) et différencié de politiques, de projets et d'interventions financières, à présenter au Conseil ainsi qu'il conviendra, qui répondent aux besoins du pays, dans les limites du mandat du FIDA;
 - ii) étudier la possibilité de mettre en place de nouvelles sources de financement pour des interventions dans tous les pays emprunteurs du FIDA, ainsi que pour la coopération Sud-Sud. Les PRI seront probablement les premiers à y recourir, mais d'autres PFR seront aussi intéressés;

- iii) renforcer le partage des connaissances entre institutions ainsi que la création et la mobilisation internes de savoirs au profit de tous les États membres du FIDA. Le transfert de connaissances et le développement des capacités (y compris Sud-Sud) feraient partie intégrante du mandat du FIDA, tout comme l'assistance technique remboursable; l'expérience qu'ont les PRI de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets serait un domaine d'activité à privilégier;
 - iv) élaborer une méthode de reclassement assortie de modalités d'application, à présenter pour approbation au Conseil d'administration, définie par le seuil BIRD de revenu par habitant, qui déclenche une concertation avec le gouvernement quant au rythme et à la nature de la poursuite du partenariat. L'analyse d'autres indicateurs tels que le revenu par habitant en milieu rural, la malnutrition, les inégalités de revenus ruraux/urbains et les capacités des institutions rurales apportera des éléments à ce dialogue entre le FIDA et le gouvernement du pays concerné dans la perspective du reclassement, notamment au sujet de la décision concernant l'arrêt volontaire des demandes de prêt. Le COSOP comprendra, en sus de ces facteurs, une analyse précise de la pauvreté rurale;
 - v) lorsque le FIDA se met d'accord avec un pays sur le reclassement de celui-ci, autrement dit sur le fait qu'il n'aura plus accès aux ressources provenant des reconstitutions, préparer un COSOP définissant les autres services que fournira le FIDA, par exemple: services payants, aide à la formulation des politiques, mobilisation de fonds auprès d'autres sources et coopération Sud-Sud (un document distinct de la reconstitution est en cours de préparation sur cette question); et
 - vi) faire rapport chaque année au Conseil d'administration sur les PRI, sur l'utilisation qu'ils font des instruments et services financiers et sur l'efficacité de ces instruments en matière de lutte contre la pauvreté rurale, ainsi que de la progression vers le reclassement."
24. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela informe le Conseil que son pays n'entérine pas l'adoption du document. La République bolivarienne du Venezuela pourrait revoir sa position si une politique de reclassement compatible avec les activités et objectifs du FIDA est présentée, et sous réserve de la confirmation de la politique du FIDA relative au secteur privé.

D. Évaluation (point 5 de l'ordre du jour)

- a) **Rapports du président du Comité de l'évaluation**
 - i) *Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-sixième session*
 - ii) *Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-septième session*
 - iii) *Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA*
 - iv) *Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la sixième session extraordinaire*
25. Le Conseil d'administration examine les rapports du président du Comité de l'évaluation sur les soixante-sixième et soixante-septième sessions

(EB 2011/102/R.4/Rev.1 et EB 2011/102/R.5) ainsi que le Rapport du président du Comité de l'évaluation sur le rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA (EB 2011/102/R.6) et le Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la sixième session extraordinaire du Comité de l'évaluation (EB 2011/102/R.43 dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.43/Rev.1). À la demande du président du Comité de l'évaluation, le paragraphe 11 du Rapport du président sur la sixième session extraordinaire est modifié comme suit: "Le Comité a pris acte du fait que la direction devra évaluer et préciser les recommandations lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie."

26. Le Conseil d'administration prend note des informations et des recommandations figurant dans les rapports. En ce qui concerne plus particulièrement le projet de visite de terrain du Comité, le Conseil confirme que deux de ses membres représentants des pays de la Liste A ne siégeant pas au Comité remplaceront deux membres du Comité relevant de cette même liste qui ne seront pas en mesure de participer à la visite au Brésil. Le Conseil d'administration est également informé des débats du Comité au sujet du projet de document d'orientation sur l'évaluation de l'efficacité à l'échelle de l'institution, ainsi que des recommandations sur la portée et la méthodologie de l'évaluation en question. Le Conseil aborde ensuite la question de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA, et note qu'il est prévu d'établir un plan d'action chiffré pour perfectionner le système d'autoévaluation afin de le présenter au Conseil d'administration à sa cent troisième session en septembre 2011, après examen par le Comité de l'évaluation à sa session de juillet. Sur la question apparentée de l'harmonisation du système de gestion des résultats et de l'impact et des systèmes d'autoévaluation et d'évaluation indépendante, le Conseil est informé que la méthode d'harmonisation a déjà été adoptée et qu'elle sera utilisée dans le Rapport 2011 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.

b) Politique révisée de l'évaluation au FIDA

27. Le Conseil d'administration examine ensuite la Politique révisée de l'évaluation au FIDA (EB 2011/102/R.7, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.7/Rev.1), qui a été discutée avec le Comité de l'évaluation à sa soixante-septième session, ainsi que son rectificatif (EB 2011/102/R.7/Corr.1). Le Conseil note que le Comité de l'évaluation a recommandé que la Politique de l'évaluation au FIDA soit soumise à l'approbation du Conseil.
28. Soulignant combien il est important de maintenir et de garantir l'indépendance de la fonction de l'évaluation, le Conseil accueille favorablement les efforts de révision de la politique en ce sens. Certains représentants insistent sur l'importance primordiale de l'engagement sélectif d'IOE dans le renforcement des capacités d'évaluation et la représentante des États-Unis encourage le FIDA à se rapprocher davantage encore de l'Institut international de l'évaluation des impacts. La représentante de l'Allemagne s'interroge sur le risque de conflit d'intérêt découlant du processus d'évaluation de la performance proposé, au cas où le président du Comité de l'évaluation et le directeur d'IOE auraient la même nationalité.
29. En ce qui concerne le paragraphe 38, il est décidé de supprimer la première phrase et de libeller la deuxième comme suit: "L'enveloppe budgétaire d'IOE et le budget administratif du FIDA seront déterminés indépendamment l'une de l'autre."
30. En ce qui concerne le paragraphe 58 a), le Conseil modifie le libellé comme suit: "[...] deux experts indépendants, proposés par IOE, dont l'expérience en matière d'évaluation est reconnue [...]."

31. À l'issue de l'examen de ces amendements, la politique révisée est dûment approuvée par le Conseil.
- c) **Mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation**
32. Concernant le Mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation (EB 2011/102/R.47, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.47/Rev.1), qui a été examiné par le Comité de l'évaluation à sa soixante-septième session, le Conseil d'administration prend note des corrections apportées au document et sur lesquelles le Conseiller juridique a mis l'accent dans son exposé.
33. Certains représentants demandent des précisions sur les objectifs et la portée des travaux du Comité, s'interrogeant notamment sur le rôle de ce dernier vis-à-vis du Conseil s'agissant de l'examen des politiques. Ils soulignent aussi le rôle du Comité dans la supervision de l'intégration des enseignements et des recommandations issus de l'évaluation, qui est mentionné dans la nouvelle politique d'évaluation comme faisant partie intégrante du mandat du Comité.
34. Il est décidé que les coordonnateurs et amis examineront l'incidence de la décision en termes de coût ainsi que les modalités des visites de terrain du Conseil d'administration – calendrier, composition et budget utilisé notamment –, étant entendu que les conclusions de l'étude seront présentées au Conseil à une date ultérieure.
35. Sur ce point, la représentante du Canada demande que soit inscrite au procès-verbal de la session sa proposition visant à autoriser les représentants au Conseil d'administration à prendre part aux visites de terrain du Comité de l'évaluation "à leurs frais et sous réserve d'un nombre de participants gérable – selon la composition du Comité de l'évaluation (4 membres de la Liste A; 2 membres de la Liste B; et 3 membres de la Liste C)".
36. Ayant pris connaissance des amendements proposés dans le document EB 2011/102/C.R.P.3, le Conseil d'administration examine et approuve ceux-ci avec les changements ci-après:
- a) Un nouveau paragraphe sera ajouté à la Section 1 ("Constitution et composition") à propos du Secrétaire du Comité et du rôle du Directeur d'IOE. Le paragraphe est libellé comme suit:
- "1.4. Le Secrétaire du Fonds occupe les fonctions de Secrétaire du Comité. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FIDA (ci-après dénommé "le Bureau") occupe une fonction d'appui technique."
- b) Au paragraphe 2.4 de la section 2, "en qualité d'observateurs" est supprimé; et
- c) Un nouveau paragraphe est inclus à la Section 3:
- "l) Il recommande la révision de la politique d'évaluation, quand cela est nécessaire."
37. En conclusion, le Conseil d'administration approuve le Mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation tel que modifié dans le document EB 2011/102/C.R.P.3, dûment révisé à la lumière des changements précités.
- d) **Évaluation au niveau de l'institution de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat**
38. Le Conseil d'administration examine l'Évaluation au niveau de l'institution de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat (EB 2011/102/R.8/Rev.1) ainsi que la réponse apportée par la direction (EB 2011/102/R.8/Rev.1/Add.1), documents sur lesquels s'est penché le Comité de

l'évaluation à sa soixante-septième session et à sa sixième session extraordinaire. Le Conseil d'administration salue leur qualité.

39. Le Conseil, tout en reconnaissant l'importance du rôle joué par le secteur privé en faveur du développement agricole, insiste sur le fait que le FIDA doit continuer d'accorder la priorité à son groupe cible et à la réalisation de sa mission. Les représentants notent également que le FIDA doit impérativement participer aux grandes concertations afin d'améliorer les conditions d'investissement dans l'agriculture en les rendant plus attrayantes.
40. Tout en prenant acte des recommandations de l'évaluation au niveau de l'institution, plusieurs représentants demandent des précisions concernant le dispositif de financement proposé et l'étude de faisabilité y relative. À ce sujet, le Conseil d'administration souligne combien il est important d'aller de l'avant de façon progressive, sur la base d'une analyse approfondie des résultats de chaque étape.
41. Les représentants prennent note des informations contenues dans l'évaluation au niveau de l'institution et se déclarent satisfaits de pouvoir prendre part au processus de consultation et d'apporter une contribution à l'élaboration de la stratégie. À cet égard, un séminaire informel sera organisé en septembre, et la version finale de la stratégie sera présentée au Conseil d'administration, pour approbation, à sa session de décembre 2011, après que le Comité de l'évaluation l'aura examinée. Cependant, vu la nécessité d'adopter une approche prudente, le Conseil d'administration accueille favorablement l'idée d'un report de la présentation du document au cas où les conclusions du séminaire informel de septembre indiquent qu'il est nécessaire d'aller plus avant dans l'analyse et l'élaboration.

E. Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (point 6 de l'ordre du jour)

42. Le Conseil d'administration examine la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA: renforcer la capacité d'adaptation des moyens d'existence par une utilisation durable des actifs naturels (EB 2011/102/R.9), et en approuve les objectifs principal et secondaire, les dix principes fondamentaux de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et les meilleures pratiques de la politique (qui figurent dans l'annexe I du document).
43. Bien qu'accueillant favorablement la politique proposée et préconisant son intégration dans le portefeuille du FIDA, les représentants au Conseil d'administration soulèvent un certain nombre de questions et fournissent des observations et des contributions précieuses pour l'affinement du document:
 - a) concernant le développement des savoirs et la formation du personnel, le Conseil est informé que des événements de partage des savoirs et de formation non technique sont en cours;
 - b) soulignant la nécessité d'intégrer la gestion durable des ressources naturelles dans les activités du FIDA et de ses partenaires, les représentants indiquent que le secteur privé est un partenaire essentiel en termes de savoirs et de plaidoyers et ils comptent sur les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour aider les partenaires à gérer les ressources naturelles dans une optique de durabilité et à participer aux concertations sur les stratégies à adopter face au changement climatique;
 - c) les représentants invitent également le FIDA à étudier la question de l'adaptation au changement climatique, en particulier en collaboration avec les partenaires;

- d) il est précisé que la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement doit être prise en compte à tous les stades du cycle de projet – de la conception à l'évaluation en passant par l'exécution;
 - e) concernant les marchés de droits d'émission de carbone, il est précisé que même si l'hypothèse de marchés formels du carbone compensant directement les petits agriculteurs n'est pas envisageable en l'état actuel, il peut s'agir là d'un objectif à long terme. Dans le même temps, le FIDA procède à l'évaluation de la viabilité des marchés, volontaires et formels, sur une base pilote;
 - f) concernant la possibilité de bénéficier d'un financement additionnel corrélé au climat, le Conseil est informé que le FIDA travaille déjà étroitement avec les bailleurs de fonds dans ce domaine afin de faciliter l'accès des petits agriculteurs aux ressources disponibles dans le cadre du Programme d'adaptation des petits agriculteurs.
44. Comme indiqué dans la déclaration conjointe de la Liste A, que d'autres ont reprise à leur compte, il existe à cet égard un certain nombre de directives, de codes de conduite et de plans d'action internationaux qui ont été élaborés par la FAO, d'autres organismes et partenaires des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et convenus avec les pays membres. Pour que le FIDA apporte son soutien à des institutions des pays en développement et contribue à leur renforcement, il faut que ces instruments soient pleinement intégrés à son action et que les pays bénéficient d'un appui à leur mise en œuvre. Comme toujours, les partenariats sont essentiels et c'est là l'occasion de le démontrer dans la pratique, aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de la reproduction à plus grande échelle; les membres attendent avec intérêt d'en constater les manifestations concrètes.
45. En tenant compte des commentaires et des suggestions avancées, le Conseil d'administration approuve globalement la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, qui sera appliquée conformément à la stratégie présentée à la Section III du document ainsi qu'au cadre de résultats et de mise en œuvre présenté à l'annexe II du document.

F. Politique et Stratégie du FIDA concernant la présence dans les pays (point 7 de l'ordre du jour)

46. Le Conseil d'administration examine le rapport intitulé Politique et Stratégie du FIDA concernant la présence dans les pays (EB 2011/102/R.10, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.10/Rev.1) et les observations correspondantes formulées par IOE (EB 2011/102/R.10/Add.1/Rev.1) ainsi que le rapport d'autoévaluation sur le programme de présence dans les pays du FIDA (EB 2011/102/R.10/Add.2).
47. Le Conseil se félicite du contenu de ces documents et rappelle l'importante contribution que peuvent apporter les bureaux de pays du FIDA à l'exécution améliorée des projets. Les représentants sont d'avis que l'adaptation aux différents contextes nationaux est un élément primordial et ils soulignent la nécessité de veiller à l'efficacité des coûts, surtout dans la gestion des ressources humaines. Certains représentants souhaitent avoir des précisions sur les pouvoirs délégués aux bureaux de pays, notamment en ce qui concerne les décaissements et les achats. Le Conseil est informé que les procédures de décaissements et d'achats sont suivies au nom de la prudence grâce à un système centralisé de contrôles et de vérifications et que le bureau pilote régional de Nairobi expérimente un pouvoir de contrôle situé en amont. Les premiers résultats sont positifs et les résultats de cet essai seront analysés en détail.
48. Les représentants sont également d'avis que les bureaux de pays doivent s'employer à gérer les savoirs du FIDA et à les partager avec les États membres et

qu'ils doivent aussi faciliter la participation du Fonds aux grandes concertations. Sur ce dernier point, les représentants préconisent l'adoption des principes de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le cadre des initiatives de concertation du FIDA.

49. À la suite d'une question posée par le représentant du Mexique au sujet des répercussions sur les évaluations des situations d'insécurité nécessitant la suspension des opérations et le retrait temporaire du personnel, le Conseil est informé qu'IOE tient compte dans ses évaluations des circonstances entourant les incidents ainsi que de la prévisibilité de ces derniers.
50. Le Conseil d'administration examine un projet de modification de la recommandation présentée dans le document EB 2011/102/C.R.P.4 reformulée comme suit sur la base de ses délibérations:

"Le Conseil d'administration est invité à approuver les décisions suivantes:

Ayant examiné la Politique et la Stratégie du FIDA concernant la présence dans les pays, le Conseil d'administration:

1. Décide:
 - a) **d'approuver la politique prévoyant la création** de bureaux de pays, jusqu'à concurrence de 40, là où ils peuvent contribuer à accroître l'efficacité en matière de développement et à rationaliser les coûts dans les pays bénéficiaires;
 - b) **d'adopter, dans le cadre de la politique et du plafond précités,** une stratégie à moyen terme en vue de la création de 10 bureaux supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2013;
 - c) que, sur les 10 bureaux ci-dessus mentionnés, cinq nouveaux bureaux de pays seront créés en 2011, comme il est proposé dans le cadre budgétaire approuvé par le Conseil (EB 2010/101/R.2/Rev.1).
2. Invite:
 - a) la direction du FIDA à soumettre à la prochaine session du Conseil d'administration, pour approbation, un document d'orientation présentant les critères actualisés pour la création de nouveaux bureaux de pays, soit en détachant du siège des CPP, soit en recrutant des fonctionnaires nationaux au niveau local, et les stratégies de retrait. Une annexe fournira des informations pertinentes sur les questions de mise en œuvre – ressources humaines, rotation du personnel, fonctions et attributions, et délégation de pouvoir; et
 - b) la direction du FIDA à rendre compte, dans le cadre du programme de travail et budget annuel soumis à l'approbation du Conseil d'administration et dans les limites de la politique et de la stratégie précitées, des avancées réalisées s'agissant de la création ou de la fermeture de bureaux de pays."

G. Modalités et conditions de prêt du FIDA – taux d'intérêt applicable aux prêts en euros (point 8 de l'ordre du jour)

51. Le Conseil d'administration examine les Modalités et conditions de prêt du FIDA – taux d'intérêt applicable aux prêts en euros (EB 2011/102/R.11).
52. Le Conseil approuve la recommandation selon laquelle, aux fins du calcul du taux composite pour les droits de tirage spéciaux du FIDA, le taux retenu pour la composante euro sera, à compter du second semestre 2011, le taux interbancaire offert dans la zone euro (EURIBOR).
53. De plus, en sa qualité de gestionnaire fiduciaire du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, le Conseil d'administration

approuve la recommandation selon laquelle le taux d'intérêt de référence du FIDA applicable aux prêts accordés par le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire sera le taux EURIBOR à six mois, majoré de la marge pour l'euro (prêts à taux variable/marge variable) de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

H. Nouveau plan du rapport du Président pour l'approbation des projets et programmes par le Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour)

54. Le Conseil d'administration examine le Nouveau plan du rapport du Président pour l'approbation des projets et programmes par le Conseil d'administration (EB 2011/102/R.12, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.12/Rev.1).
55. Le Conseil modifie comme suit le point A, section V de l'annexe: "Cette section indique les principaux aspects des politiques du FIDA qui sont pertinents ou applicables et montre comment ils seront – ou ont été – pris en compte dans la conception du projet. Elle comprendra obligatoirement une sous-section sur les questions d'égalité des sexes afin de faire rapport sur le respect de la nouvelle politique dans ce domaine ainsi qu'une sous-section sur les risques environnementaux [...]."
56. Le Conseil approuve le plan révisé figurant en annexe, dûment modifié comme ci-dessus. Conformément au paragraphe 16 du document, le modèle révisé de rapport du Président pour l'approbation des projets prendra effet à compter de la session du Conseil d'administration de décembre 2011.

I. Programme d'options stratégiques pour le pays: Inde (point 10 de l'ordre du jour)

57. Le Conseil d'administration examine le programme d'options stratégiques (COSOP) pour l'Inde (EB 2011/102/R.13). Les représentants de l'Allemagne, du Bangladesh, de la Belgique, du Cameroun, du Guatemala, de l'Inde, du Nigéria, des Pays-Bas et de la République bolivarienne du Venezuela font tous des déclarations indiquant qu'ils approuvent le COSOP pour l'Inde. Le Conseil prend acte de la qualité du processus consultatif et du rôle de chef de file joué par le Gouvernement indien.
58. Le Conseil note que l'Inde est en passe de devenir rapidement un pays à revenu intermédiaire. Il est cependant précisé que, malgré ce constat, l'Inde demeure un pays très pauvre, où vivent plus de 30% des personnes extrêmement pauvres du monde. La contribution financière du FIDA est relativement faible par rapport au budget national consacré au développement, mais il est indiqué que le FIDA interviendra dans les districts les plus démunis des États les plus pauvres, et qu'à ce niveau l'impact des projets financés par le Fonds est loin d'être négligeable. En effet, les projets financés par le FIDA jouent un rôle de paratonnerre en favorisant la convergence avec les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté dotés de ressources adéquates.
59. L'importance de la gestion des savoirs et de la coopération Sud-Sud est également mentionnée, compte tenu notamment de la situation de l'Inde et du stade de son développement. Il est confirmé que le COSOP pour l'Inde diffère des COSOP précédents en raison de la plus grande place accordée à la gestion des savoirs. Il est aussi expliqué que l'on s'efforcera, pendant la mise en œuvre du COSOP, de faire en sorte que les meilleures pratiques internationales soient importées en Inde ou en soient exportées.
60. L'importance du détachement des chargés de programme de pays est évoquée. Il est expliqué que la Division Asie et Pacifique est entièrement favorable à ce détachement, conformément aux politiques, règles et procédures du FIDA, mais

que la décision finale ne sera prise qu'après l'approbation des politiques opérationnelles internes relatives au détachement et une fois l'accréditation officielle et les autres procédures menées à terme en Inde.

J. Ressources disponibles pour engagement (point 11 de l'ordre du jour)

61. Après avoir examiné le document sur les ressources disponibles pour engagement et son additif (EB 2011/102/R.14 et EB 2011/102/R.14/Add.1) le Conseil d'administration:
- a) note que le montant estimatif des entrées nettes pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 est de 152,8 millions d'USD;
 - b) prend note que, avec un engagement au titre des prêts et dons s'élevant à 129,5 millions d'USD pour la présente session du Conseil, des prêts et dons déjà approuvés pour un montant de 6,9 millions d'USD, des projets approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition d'un montant 19,3 millions d'USD, et des propositions de prêt et de don soumises à l'approbation par le biais de la procédure de défaut d'opposition pour la période comprise entre les sessions de mai et de septembre 2011 représentant 37,8 millions d'USD, un engagement anticipé supplémentaire de 40,7 millions d'USD est nécessaire;
 - c) adopte la recommandation sur l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé figurant dans l'additif au document; et
 - d) autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons approuvés par le Conseil lors de sa cent deuxième session, en mai 2011, ainsi que pour ceux soumis à approbation selon la procédure de défaut d'opposition.

K. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration (point 12 de l'ordre du jour)

62. Le Conseil est de nouveau assuré que, même si quelques propositions de projet ou de programme concernant les régions de l'Afrique ont été différées, ces ajournements sont essentiellement dus à des retards imputables aux processus électoraux en cours. Plusieurs propositions relatives aux régions de l'Afrique devraient être présentées à la session de septembre du Conseil. En outre, ainsi qu'il est indiqué dans le Plan à moyen terme présenté au Conseil, le FIDA ne perd pas de vue les besoins des pays d'Afrique subsaharienne et, d'après les prévisions actuelles, la réalisation de l'objectif fixé dans le cadre de la huitième reconstitution, à savoir consacrer entre 40 et 50% des ressources à l'Afrique subsaharienne, est en bonne voie.
63. Le Conseil prend note de l'exposé oral faisant le point de l'entrée en vigueur des propositions déjà approuvées lors de sessions antérieures.
64. Le Conseil d'administration examine les propositions de projet/programme ci-après:
- a) **Afrique de l'Ouest et du Centre**

Sierra Leone: Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne
65. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme figurant dans le document EB 2011/102/R.15, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone, au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, un don d'un montant équivalant à cinquante millions d'USD (50 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

b) **Asie et Pacifique**

- i) *Indonésie: Projet d'amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants dans la partie orientale de l'Indonésie*

66. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2011/102/R.19, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Indonésie un prêt à des conditions intermédiaires, d'un montant équivalant à trente millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (30 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République d'Indonésie un don d'un montant équivalant à six cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (675 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) *République démocratique populaire lao: Mémoire du Président: Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans la province d'Attapeu – financement supplémentaire*

67. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2011/102/R.20, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique populaire lao un financement supplémentaire sous forme de don d'un montant équivalant à un million cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (1 550 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iii) *Mongolie: Projet de développement des marchés et de la gestion des parcours*

68. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2011/102/R.21, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la Mongolie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à sept millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (7 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iv) *Pakistan: Projet d'appui aux moyens de subsistance dans les districts de Gwadar et Lasbela*

69. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2011/102/R.22, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique du Pakistan un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix-huit millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (18 550 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- v) *Tadjikistan: Projet de développement de l'élevage et des pâturages*

70. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2011/102/R.23 et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Tadjikistan un don d'un montant équivalant à neuf millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (9 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

c) **Amérique latine et Caraïbes**

République dominicaine: Projet de développement économique rural dans les provinces du Centre et de l'Est

71. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2011/102/R.24 et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, agissant par l'intermédiaire du FIDA en qualité de fiduciaire, fera à la République dominicaine un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à onze millions quatre cent trente mille euros (11 430 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

d) **Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe**

Azerbaïdjan: Projet de développement rural intégré

72. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2011/102/R.26, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Azerbaïdjan un prêt à des conditions durcies, d'un montant équivalant à douze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (12 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

73. Toutes les propositions de projet et programme ainsi que le mémorandum du Président sont approuvés par le Conseil d'administration en sa capacité à la fois de Conseil d'administration du FIDA et de gestionnaire fiduciaire du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, selon le cas.

L. Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons (point 13 de l'ordre du jour)

- a) **Plan de travail stratégique de l'institution en matière de dons**
 b) **Procédures de financement au titre du programme de dons**

74. Le document EB 2011/102/R.27 sur le Plan de travail stratégique de l'institution en matière de dons et le document EB 2011/102/R.28 sur les Procédures de financement au titre du programme de dons sont présentés au Conseil d'administration pour information.

M. Directives du FIDA pour le relèvement rapide après une catastrophe (point 14 de l'ordre du jour)

75. Le document EB 2011/102/R.29 sur les Directives du FIDA pour le relèvement rapide après une catastrophe est présenté au Conseil d'administration pour information.

N. Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition (point 15 de l'ordre du jour)

76. Le document EB 2011/102/R.30 (dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.30/Rev.1), ainsi que son rectificatif, portant sur les activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition, est présenté au Conseil pour information.

O. Compte rendu de la première session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (point 16 de l'ordre du jour)

77. Le document EB 2011/102/R.31 sur le Compte rendu de la première session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA est présenté au Conseil d'administration pour information.

P. Plan à moyen terme du FIDA 2011-2013 (point 17 de l'ordre du jour)

78. Le document EB 2011/102/R.32 sur le Plan à moyen terme du FIDA 2011-2013 est présenté au Conseil d'administration pour information.

Q. Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA (point 18 de l'ordre du jour)

79. Le Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA (document EB 2011/102/R.33) est présenté au Conseil d'administration pour information.

R. Changement et réforme: mise en œuvre – rapport de situation (point 19 de l'ordre du jour)

80. Le Conseil d'administration examine le document intitulé Changement et réforme: mise en œuvre (EB 2011/102/R.34 dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.34/Rev.1).
81. Le Conseil se félicite de l'exhaustivité du rapport et des progrès accomplis dans ce domaine. Certains membres soulignent l'importance de la question dans le cadre de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. La représentante du Royaume-Uni indique que le Ministère du développement international vient de publier un document intitulé "Multilateral Aid Review" dans lequel le FIDA est globalement bien noté et dont les recommandations concernant la réforme sont reprises dans le rapport présenté au Conseil. Elle encourage également le FIDA à s'associer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, car son expérience et son point de vue seraient utiles à cette initiative.
82. Soulignant le rôle primordial de la réforme des ressources humaines dans le processus de changement et de réforme, le Conseil d'administration prend note des initiatives prévues, en particulier sur la question des rémunérations du personnel. Certains représentants se félicitent de la conduite énergique de ces réformes, tandis que d'autres soulignent que la participation des fonctionnaires du FIDA, par le biais de leur association du personnel, est essentielle. Une analyse de ces rémunérations est prévue, et le Conseil déclare attendre avec intérêt des informations supplémentaires à ce sujet.
83. Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans le rapport de situation.

S. Questions financières (point 20 de l'ordre du jour)

- a) **Rapport du président sur la cent dix-huitième réunion du Comité d'audit**
- i) *Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA*
 - ii) *Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures*
84. Le Conseil d'administration examine le rapport du président sur la cent dix-huitième réunion du Comité d'audit (EB 2011/102/R.35) et prend note des informations contenues dans le document. Le représentant du Japon appelle l'attention sur un point qu'il a soulevé lors de la réunion du Comité au sujet du taux d'intérêt appliqué aux prêts consentis à des conditions particulièrement favorables par rapport aux prêts consentis à des conditions intermédiaires. Il renvoie le Conseil à l'avis juridique sur le classement des conditions de prêt appliquées au financement accordé par le FIDA (EB/2011/102/INF.10) qui a été fourni pour clarifier cette situation anormale. À la demande du représentant de la Suède, de plus amples renseignements sur les activités de lutte contre la corruption menées actuellement par le Bureau de l'audit et de la surveillance sont communiquées au Conseil.
85. S'agissant du document intitulé Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA (EB 2011/102/R.49), le Conseil note que l'examen de la Politique du Fonds en matière de liquidités et de placements lui sera présenté à sa cent troisième session en septembre 2011, après examen par le Comité d'audit. Certains membres relèvent en outre le fait que si les placements du FIDA ont été plus rentables que ceux des autres IFI, les projections pour 2011 font apparaître une diminution des rendements, surtout dans la catégorie des obligations d'État. Le Conseil souligne que, dans l'attente de la présentation de la nouvelle politique de placement, il doit disposer d'informations détaillées sur les placements du type de ceux qui sont mentionnés. Pour conclure, le Président informe le Conseil que l'approbation de la politique de placement relève de ses attributions, mais qu'il en soumettra la teneur au Conseil d'administration pour approbation. Un projet de modification du Règlement financier sera préparé à cet effet et soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation à sa trente-cinquième session en 2012.
86. Au sujet des répercussions du PEA sur les reconstitutions futures (EB 2011/102/R.48), le Conseil d'administration, tout en regrettant que le caractère insoutenable de l'utilisation continue du PEA n'ait pas été porté auparavant à l'attention des représentants, salue l'esprit d'ouverture et de transparence qui a permis au Conseil de prendre connaissance de ces informations à la session en cours. Compte tenu de l'importance capitale de cette question dans le cadre de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, le Conseil demande des renseignements supplémentaires, à commencer par une analyse plus détaillée de l'impact de l'utilisation du PEA et de ses implications pour le programme de travail du FIDA. La situation financière mondiale étant ce qu'elle est, demander une augmentation substantielle des contributions des donateurs n'est certes guère réaliste. En conséquence, les représentants demandent que la direction, alliant créativité et prudence, présente un certain nombre d'options pour aller de l'avant et qu'elle étudie notamment les différents modèles utilisés par les autres IFI, tout en gardant à l'esprit la capacité actuelle de gérer des modèles plus complexes.
87. En réponse, il est rappelé au Conseil d'administration qu'un document sur les modalités de financement est en préparation, qu'il sera présenté à la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA et que les représentants au Conseil ont eux aussi accès à ces documents. Le Conseil est également informé que les renseignements demandés seront communiqués lors de ladite Consultation, mais que des changements dans l'utilisation du PEA ne pourront être envisagés qu'après la neuvième reconstitution en raison de la nécessité de procéder à un

examen en bonne et due forme des options possibles et de s'assurer que le FIDA a les ressources voulues pour appliquer correctement toute nouvelle méthode adoptée.

88. Le coordonnateur de la Liste A informe le Conseil que le Japon ne siègera plus au Comité d'audit. Comme ce Comité doit compter quatre membres de la Liste A, le Conseil approuve la nomination des Pays-Bas en remplacement du Japon au sein du Comité actuel. Les Pays-Bas sont donc officiellement désignés pour participer au Comité d'audit en qualité de membre.

b) **Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA**

89. Le document EB 2011/102/R.36, Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA, est présenté au Conseil pour information.

c) **Portefeuille de placements du FIDA**

90. Le Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2010 (EB 2011/102/R.37) et le Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre 2011 (EB 2011/102/R.38) sont présentés au Conseil d'administration pour information.

d) **Principal, intérêts et commissions de service**

91. Le Rapport de situation sur les arriérés de placement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service (EB 2011/102/R.39) et le Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette (EB 2011/102/R.40) sont présentés au Conseil pour information.

e) **Besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011**

92. Le Conseil d'administration examine les Besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011 (EB 2011/102/R.41) et adopte la décision ci-après:

"Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage de 35% des contributions à la huitième reconstitution en mai 2011 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2011. Au cas où les besoins de décaissement en 2011 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence."

f) **États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2010**

93. Le Conseil d'administration examine les États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2010 ainsi que son Rectificatif et le rapport du Commissaire aux comptes indépendant y relatif (EB 2011/102/R.42, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2011/102/R.42/Rev.1; EB 2011/102/R.42/Corr.1; et EB 2011/102/R.42/Add.1) et adopte la décision ci-après:

"En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés du Fonds au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y relatif et est convenu de les soumettre au Conseil des gouverneurs, à sa trente-cinquième session en février 2012, pour approbation."

T. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour)

a) **Accord-cadre pour le renforcement de la coopération et la direction des opérations conjointes entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international**

94. Le Conseil examine l'Accord-cadre pour le renforcement de la coopération et la direction des opérations conjointes entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (EB 2011/102/R.44). Après avoir entendu les précisions apportées par la direction, notamment sur le partenariat de longue date avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international et sur le recouvrement des coûts concernant les dépenses administratives, le Conseil approuve les dispositions de l'accord-cadre conclu entre le FIDA et le Fonds de l'OPEP pour le développement international le 3 décembre 2010.

b) **Procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration**

95. Le Conseil d'administration examine le Procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration et approuve les modifications apportées au procès-verbal de sa cent unième session, sur la base des requêtes avancées par certains représentants au Conseil et telles qu'elles figurent dans le document.
96. À la demande de la représentante de l'Allemagne, le Conseil examine un projet de modification du paragraphe 109. Pour permettre l'analyse plus détaillée du compte rendu de la séance à huis clos de la cent unième session du Conseil d'administration, il est décidé que la modification demandée sera portée devant le Conseil à sa cent troisième session pour réexamen.
97. Les représentants de l'Indonésie et du Nigéria demandent une révision du procès-verbal en ce qui concerne le paragraphe 23 et la question de la Liste C de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Les représentants du Nigéria et du Royaume-Uni rappellent au Conseil l'accord conclu entre les listes au cours de négociations parallèles, selon lequel l'accroissement du nombre de membres convenu ne pourra pas être répété. Il est rappelé au Conseil que le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration étant un compte rendu des débats, il est fondé sur les échanges de vues au cours de la session, tels que figurant dans le compte rendu intégral. Par conséquent, il est décidé de procéder à une nouvelle vérification par rapport au compte rendu intégral.
98. Pour conclure, le Conseil d'administration adopte le procès-verbal révisé, à l'exception des paragraphes 23 et 109. Les changements demandés à ces deux paragraphes seront examinés à la lumière du compte rendu de sa cent unième session et lui seront de nouveau soumis pour approbation à sa cent troisième session.

c) **Accord de coopération entre le FIDA et l'Organisation internationale de droit du développement**

99. Le Conseil d'administration examine l'Accord de coopération entre le FIDA et l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) (EB 2011/102/R.46). Compte tenu des réserves exprimées par ses membres au sujet de la structure financière et de la pertinence des compétences techniques de cette organisation, il est décidé de poursuivre la coopération sur la base établie et de revenir devant le Conseil avec un projet d'accord dans deux ans, après avoir déterminé la valeur ajoutée d'un tel accord.

d) **Derniers éléments concernant la résidence du FIDA**

100. Le Conseil d'administration entend un exposé sur la résidence du FIDA, d'où il ressort que le coût annuel de ladite résidence a nettement baissé.

e) **Compte rendu actualisé de la première session du Comité des émoluments**

101. Le Conseil d'administration prend note du compte rendu oral actualisé de la première session du Comité des émoluments, dont la représentante de l'Allemagne donne lecture en sa qualité de présidente du Comité.

f) **Point sur l'appel du jugement n° 2867 du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail devant la Cour internationale de justice**

102. À la demande de la représentante du Canada, le Conseil d'administration examine le document faisant le point sur l'appel du jugement n° 2867 du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail devant la Cour internationale de justice (EB 2011/102/INF.5), et prend note des informations y figurant.

U. Clôture de la session

103. Remerciant les représentants pour cette session productive, le Président souligne que le recours aux déclarations des listes s'est avéré utile en tant que moyen stratégique d'améliorer l'efficacité du Conseil. En prévision de l'examen par les coordonnateurs et amis de la question des visites sur le terrain, le Président rappelle leur importance pour les travaux du Conseil d'administration et encourage les représentants à entreprendre des visites individuelles.

104. Le Conseil fait ses adieux à: Mme Heike Kuhn, représentante de l'Allemagne au Conseil d'administration depuis septembre 2007, M. Kazumasa Shioya, représentant du Japon au Conseil d'administration depuis juillet 2008 et Gouverneur suppléant au Conseil des gouverneurs du FIDA depuis 2009; et Mme Agnes van Ardenne-van der Hoeven, Gouverneur au Conseil des gouverneurs du FIDA pour les Pays-Bas de 2002 à 2009 et représentante au Conseil d'administration depuis janvier 2009. Mme Kirsten Bjøru, représentante suppléante de la Norvège au Conseil d'administration, fait part de son départ imminent ainsi que de celui de Son Excellence Arne B. Hønningstad, représentant de la Norvège au Conseil d'administration du FIDA. S'associant au Président, le Conseil d'administration les remercie tous pour leur précieuse collaboration à ses travaux.



Enabling poor rural people
to overcome poverty

**Delegations at the 102nd session of
the Executive Board**

**Délégations à la cent deuxième
session du Conseil d'administration**

**Delegaciones en el 102^o período de
sesiones de la Junta Ejecutiva**

Executive Board — 102nd Session
Rome, 10-12 May 2011

For: Information

ALGERIA

Mohamed Larbi GHANEM
Directeur General de la Comptabilité
Ministère des finances
Alger

Azeddine RIACHE
Conseiller des Affaires étrangères
Représentant permanent suppléant
de la République algérienne
démocratique et populaire auprès
des organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

ANGOLA

Carlos Alberto AMARAL
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

ARGENTINA

Gustavo O. INFANTE
Ministro Plenipotenciario
Encargado de Negocios, a.i.
Representación Permanente
de la República Argentina
ante la FAO, FIDA y PMA
Roma

Agustín ZIMMERMANN
Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Argentina
ante la FAO, FIDA y PMA
Roma

AUSTRIA

Klaus OEHLER
Deputy Director
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
Vienna

BANGLADESH

Sultana AFROZ
Economic Counsellor
Alternate Permanent Representative of
the People's Republic of Bangladesh
to IFAD
Rome

BELGIUM

Martine VAN DOOREN
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint de
la Belgique auprès des Organisations
des Nations Unies
Rome

BRAZIL

Regina GURGEL DE SABOYA
Coordinator of Policies with
International Organizations
Secretariat of International Affairs
Ministry of Planning, Budget and
Management
Brasilia, D.F.

Bruna MAGALHÃES DA MOTTA
Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Federative Republic of Brazil
to the United Nations Food and
Agricultural Agencies
Rome

BURKINA FASO

Jacques ZIDA
Conseiller technique du
Ministre de l'économie
et des finances
Ouagadougou

Laurent Diandioua COULIDIATI
Conseiller chargé des
questions agricoles
Représentant permanent adjoint
du Burkina Faso auprès
du FIDA
Rome

CAMEROON

Médi MOUNGUI
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Cameroun
auprès du FIDA
Rome

CANADA

Ann Adair HEUCHAN
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Iain C. MACGILLIVRAY
Principal Advisor (Agriculture)
Multilateral Development Institutions
Multilateral and Global Programs
Branch (MGPB)
Canadian International
Development Agency (CIDA)
Gatineau, Quebec

CHINA

WU Jinkang
Deputy Director-General
International Department
Ministry of Finance
Beijing

ZHANG Lei
IFI Division III
International Department
Ministry of Finance
Beijing

LI Xinhai
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

SUI Li
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

REN Yi
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

CYPRUS

Christina PITTA
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Cyprus to the
United Nations Food and Agriculture
Agencies
Rome

DENMARK

Maj HESSEL
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Denmark to IFAD
Rome

Signe EBERHARD TRYKKER
Attaché
The Royal Danish Embassy
Rome

EGYPT

Essam Othman FAYED
Minister Plenipotentiary
Head of the Agricultural Office
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

FRANCE

Bérengère QUINCY
Ambassadrice
Représentante permanente de
la République française
auprès de l'OAA
Rome

Gérard ARFINENGO
Adjoint au chef de bureau aide
au développement et
banques multilatérales
Direction générale du Trésor et de
la politique économique (DGTPE)
Ministère de l'économie, des
finances et de l'industrie
Paris

Elizabeth CONNES-ROUX
Conseillère
Représentante permanente adjointe
de la République française
auprès de l'OAA
Rome

GERMANY

Heike KUHN
First Counsellor
Alternate Permanent Representative of
the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Judith HORRICHS
Member of the Permanent Representation of
the Federal Republic of Germany
Rome

GUATEMALA

Ileana RIVERA DE ANGOTTI
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto
de la República de Guatemala
ante los Organismos de las
Naciones Unidas
Roma

INDIA

Shobhana Kumar PATTANAYAK
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative of the
Republic of India to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

INDONESIA

Hari PRIYONO
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Jakarta

Nono RUSONO
Director for Food and Agriculture
State Ministry of National
Development Planning
National Development Planning
Agency (BAPPENAS)
Jakarta

Purnomo Ahmad CHANDRA
Counsellor (Multilateral Affairs)
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Danny RAHDIANSYAH
Second Secretary
(Multilateral and Political Affairs)
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

H. HAMIM
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Ade CHANDRADIJAYA
Head of Programme
Cooperation Sub-division
Bureau of International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

IRELAND

Jarlath O'CONNOR
First Secretary
Deputy Permanent Representative
of Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

ITALY

Lucia SENOFONTE
Adviser
Service in charge of Multilateral
Development Banks (Office X)
Directorate General for International
Financial Relations (Directorate III)
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

Stefano MARGUCCIO
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Italian Republic to IFAD
Rome

JAPAN

Kazumasa SHIOYA
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative of
Japan to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Toshitaka NAKANO
First Secretary
Economic Section
Embassy of Japan
Rome

KUWAIT

Yousef Ghazi AL-BADER
Regional Manager for
Central Asian and
European Countries
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

LUXEMBOURG

Richard PHILIPPART
Attaché
Ambassade du Grand-Duché
de Luxembourg
Rome

MEXICO

Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

NETHERLANDS

A. M. Agnes VAN ARDENNE-VAN DER HOEVEN
Ambassador
Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

NETHERLANDS (cont'd)

Ronald ELKHUIZEN
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

Sanne HELDERMAN
Policy Adviser
Co-ordination and Institutional
Affairs Division
United Nations and International
Financial Institutions Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

NIGERIA

Yaya O. OLANIRAN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

NORWAY

Kirsten BJØRU
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of Norway to IFAD
Rome

SAUDI ARABIA

Bandar bin Abdel Mohsin AL-SHALHOOB
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Tareq AbdulKarim A. ALDRIWEESH
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

SPAIN

Vera Cruz SOLER DEL CAMPO
Primera Secretaria
Embajada de España
Roma

SWEDEN

Amalia GARCIA-THÄRN
Minister
Permanent Representative
of the Kingdom of Sweden
to IFAD and WFP
Rome

UNITED ARAB EMIRATES

Walid Murad Darwish ALRAISI
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the United Arab Emirates to the
United Nations Food and Agriculture
Agencies
Rome

Obeid Ali Mirghani HASSAN
Press Officer
Embassy of the United
Arab Emirates
Rome

UNITED KINGDOM

Elizabeth NASSKAU
First Secretary
Deputy Permanent Representative of
the United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

UNITED STATES

Deborah CRANE
International Economist
Office of Multilateral
Development Banks
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Elizabeth PETROVSKI
Finance and Oversight Specialist, USAID
United States Mission to
the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Franklin MOORE
Senior Development Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Gladys Francisca URBANEJA DURÁN
Embajadora
Representante Permanente de
la República Bolivariana de
Venezuela ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) (cont'd)

Manuel CLAROS OVIEDO
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Bolivariana de
Venezuela ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

OBSERVER¹

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

KIM Chol Min
Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Democratic People's Republic
of Korea to IFAD
Rome

¹ Pursuant to observer status as per Rules of Procedures of the Executive Board (rule 8, footnote 3).

Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa cent deuxième session

| Cote du document | Point de l'ordre du jour | Titre |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EB 2011/102/R.1/Rev.2 | 2 | Ordre du jour provisoire |
| EB 2010/102/R.1/Rev.2/Add.1 + Add.2 | 2 | Calendrier de travail de la session |
| EB 2011/102/R.2 | 3 | Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 |
| EB 2011/102/R.3 + C.R.P.2 ¹ + C.R.P.2/Add.1 ¹ | 4 | Engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire |
| EB 2011/102/R.4/Rev.1 | 5 a) i) | Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-sixième session |
| EB 2011/102/R.5 | 5 a) ii) | Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-septième session |
| EB 2011/102/R.6 | 5 a) iii) | Rapport du président du Comité de l'évaluation sur le rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA |
| EB 2011/102/R.43 | 5 a) iv) | Rapport du président sur la sixième session extraordinaire du Comité de l'évaluation |
| EB 2011/102/R.7 + Corr.1 | 5 b) | Politique révisée de l'évaluation au FIDA |
| EB 2011/102/R.47 + C.R.P.3 ¹ | 5 c) | Mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration |
| EB 2011/102/R.8/Rev.1 ² + Add.1 | 5 d) | Évaluation au niveau de l'institution de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat |
| EB 2011/102/R.9 | 6 | La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA |
| EB 2011/102/R.10 + Add.1/Rev.1 ¹ + Add.2 ¹ + C.R.P.4 ¹ | 7 | Politique et Stratégie du FIDA concernant la présence dans les pays |
| EB 2011/102/R.11 | 8 | Modalités et conditions de prêt du FIDA – taux d'intérêt applicable aux prêts en euros |
| EB 2011/102/R.12 | 9 | Nouveau plan du rapport du Président pour l'approbation des projets et programmes par le Conseil d'administration |

¹ Document publié en anglais seulement

² La version révisée concerne uniquement l'anglais

| | | |
|-----------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EB 2011/102/R.13 | 10 | Inde: Programme d'options stratégiques pour le pays |
| EB 2011/102/R.14 + Add.1 | 11 | Ressources disponibles pour engagement |
| EB 2011/102/R.15 + Add.1 + Sup.1 ³ | 12 a) | Sierra Leone: Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne |
| EB 2011/101/R.19 + Add.1 + Sup.1 ³ | 12 b) i) | Indonésie: Projet d'amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants dans la partie orientale de l'Indonésie |
| EB 2011/102/R.20 + Add.1 | 12 b) ii) | République démocratique populaire lao: Mémoire du Président: Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans la province d'Attapeu – financement supplémentaire |
| EB 2011/102/R.21 + Add.1 + Sup.1 ³ | 12 b) iii) | Mongolie: Projet de développement des marchés et de la gestion des parcours |
| EB 2011/102/R.22 + Add.1 + Sup.1 ³ | 12 b) iv) | Pakistan: Projet d'appui aux moyens de subsistance dans les districts de Gwadar et Lasbela |
| EB 2011/102/R.23 | 12 b) v) | Tadjikistan: Projet de développement de l'élevage et des pâturages |
| EB 2011/102/R.24 | 12 c) | République dominicaine: Projet de développement économique rural dans les provinces du Centre et de l'Est |
| EB 2011/102/R.26 + Add.1 + Sup.1 ³ | 12 d) | Azerbaïdjan: Projet de développement rural intégré |
| EB 2011/102/R.27 | 13 a) | Plan de travail stratégique de l'institution en matière de dons |
| EB 2011/102/R.28 | 13 b) | Procédures de financement au titre du programme de dons |
| EB 2011/102/R.29 | 14 | Directives du FIDA pour le relèvement rapide après une catastrophe |
| EB 2011/102/R.30 + Corr.1 | 15 | Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition en 2011-2012 |
| EB 2011/102/R.31 | 16 | Compte rendu de la première session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA |
| EB 2011/102/R.32 | 17 | Plan à moyen terme du FIDA 2011-2013 |
| EB 2011/102/R.33 | 18 | Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA |

³ Document publié en anglais seulement

| | | |
|-----------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EB 2011/102/R.34 | 19 | Changement et réforme: mise en œuvre – Rapport de situation |
| EB 2011/102/R.35 | 20 a) | Rapport du président du Comité d’audit sur la cent dix-huitième réunion |
| EB 2011/102/R.49 | 20 a) i) | Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA |
| EB 2011/102/R.48 | 20 a) ii) | Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures |
| EB 2011/102/R.36 | 20 b) | Rapport sur l’état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA |
| EB 2011/102/R.37 | 20 c) i) | Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA en 2010 |
| EB 2011/102/R.38 | 20 c) ii) | Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre 2011 |
| EB 2011/102/R.39 | 20 d) i) | Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service |
| EB 2011/102/R.40 | 20 d) ii) | Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l’application du Cadre pour la soutenabilité de la dette |
| EB 2011/102/R.41 | 20 e) | Besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011 |
| EB 2011/102/R.42 + Corr.1 + Add.1 | 20 f) | États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2010 |
| EB 2011/102/R.44 | 21 a) | Accord-cadre pour le renforcement de la coopération et la direction des opérations conjointes entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds de l’OPEP pour le développement international |
| EB 2011/102/R.45 + C.R.P.5 | 21 b) | Procès-verbal de la cent unième session du Conseil d’administration |
| EB 2011/102/R.46 | 21 c) | Accord de coopération entre le FIDA et l’Organisation internationale de droit du développement |
| EB 2011/102/INF.1 | | Arrangements pour la cent deuxième session du Conseil d’administration |
| EB 2011/102/INF.2 | | République de l’Inde: Mise en œuvre du deuxième cycle du Programme d’autonomisation et de promotion des moyens de subsistance des populations tribales de l’Orissa, financé au titre du mécanisme flexible de financement |

| | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EB 2011/102/INF.3/Rev.1 | République populaire du Bangladesh: Mise en œuvre du troisième cycle du Projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj financé au titre du mécanisme flexible de financement |
| EB 2011/102/INF.4 | République de l'Équateur: Projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo |
| EB 2011/102/INF.5 | Point sur l'appel du jugement n° 2867 du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail devant la Cour internationale de justice |
| EB 2011/102/INF.6 | Dons 2010 au titre des guichets mondial/régional et de pays spécifiques approuvés par le Président |
| EB 2011/102/INF.7 | République islamique d'Afghanistan: Rapport de situation sur le programme d'options stratégiques pour le pays |
| EB 2011/102/INF.8 | Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs et du programme d'innovation |
| EB 2011/102/INF.9 ⁴ | Assessment of the Global Mechanism |
| EB 2011/102/INF.10 | Avis juridique sur le classement des conditions de prêt appliquées au financement accordé par le FIDA |
| EB 2011/102/INF.11 ⁵ | Liste des documents pour la cent deuxième session du Conseil d'administration |
| EB 2011/102/INF.12 | Dons, projets/programmes approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition |
| EB 2011/102/INF.13 | Accords relatifs au Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire |
| EB 2011/102/INF.14 ⁴ | Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration |

⁴ Document affiché sur le site à accès restreint

⁵ Document publié en anglais seulement

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Cote du document: | <u>EB 2011/102/R.1/Rev.3</u> |
| Point de l'ordre du jour: | <u>2</u> |
| Date: | <u>10 mai 2011</u> |
| Distribution: | <u>Publique</u> |
| Original: | <u>Anglais</u> |

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Ordre du jour

Ordre du jour

Comme cela a été communiqué au Conseil d'administration à sa quatre-vingt-seizième session, le président du Conseil – le Président du FIDA – a proposé l'adoption d'un certain nombre de mesures destinées à améliorer l'efficacité du Conseil d'administration.

Il a notamment été proposé que les points présentés pour information ne soient discutés durant une session du Conseil que si la direction l'estimait nécessaire ou si l'un des membres du Conseil le demandait expressément. Ces requêtes devraient être transmises par écrit au Secrétaire du FIDA trois semaines avant la session du Conseil.

Le calendrier de travail ne comprendra que les points de l'ordre du jour à discuter durant la session du Conseil (à savoir les points de l'ordre du jour présentés pour approbation, examen ou confirmation et les points de l'ordre du jour présentés pour information lorsque le Conseil a reçu une demande écrite en ce sens) et sera divulgué sur le site web du FIDA deux semaines avant la session.

Par souci de commodité, une lettre indiquant l'action demandée au Conseil sera assignée à chaque point de l'ordre du jour, à savoir:

A = Pour approbation

I = Pour information

E = Pour examen

C = Pour confirmation

Les représentants sont priés de noter l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la distribution des documents:

"... La limite de quatre semaines fixée pour l'envoi des documents présentés au Conseil d'administration à une session et auxquels celui-ci doit donner suite ne sera pas dépassée. Toutefois, si besoin est, des renseignements portant sur des questions qui n'appellent pas de décision de la part du Conseil, ou des renseignements supplémentaires concernant des projets, pourront être communiqués ultérieurement."

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour **[A]**
3. Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 **[A]**
4. Engagement du FIDA auprès des pays à revenu intermédiaire **[A]**
5. Évaluation
 - a) Rapports du président du Comité de l'évaluation **[E]**
 - i) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-sixième session
 - ii) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-septième session
 - iii) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA
 - iv) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la sixième session spéciale
 - b) Politique révisée de l'évaluation au FIDA **[A]**
 - c) Mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation **[A]**
 - d) Évaluation au niveau de l'institution de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat **[E]**
6. Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA **[A]**
7. Politique et Stratégie du FIDA concernant la présence dans les pays **[A]**
8. Modalités et conditions de prêt du FIDA – taux d'intérêt applicable aux prêts en euros **[A]**
9. Nouveau plan du rapport du Président pour l'approbation des projets et programmes par le Conseil d'administration **[A]**
10. Programme d'options stratégiques pour le pays: Inde **[E]**
11. Ressources disponibles pour engagement **[A]**
12. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration **[A]**
 - a) Afrique de l'Ouest et du Centre

Sierra Leone: Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne
 - b) Asie et Pacifique
 - i) Indonésie: Projet d'amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants dans la partie orientale de l'Indonésie
 - ii) République démocratique populaire lao: Mémoire du Président: Programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans la province d'Attapeu – financement supplémentaire
 - iii) Mongolie: Projet de développement des marchés et de la gestion des parcours
 - iv) Pakistan: Projet d'appui aux moyens de subsistance dans les districts de Gwadar et Lasbela

- v) Tadjikistan: Projet de développement de l'élevage et des pâturages
- c) Amérique latine et Caraïbes
 - République dominicaine: Projet de développement économique rural dans les provinces du Centre et de l'Est
- d) Proche-Orient et Afrique du Nord
 - Azerbaïdjan: Projet de développement rural intégré
- 13. Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons **[I]**
 - a) Plan de travail stratégique de l'institution en matière de dons
 - b) Procédures de financement au titre du programme de dons
- 14. Directives du FIDA pour le relèvement rapide après une catastrophe **[I]**
- 15. Activités prévues au titre des projets, y compris les activités proposées et approuvées par le biais de la procédure de défaut d'opposition en 2011-2012 **[I]**
- 16. Compte rendu de la première session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA **[I]**
- 17. Plan à moyen terme du FIDA 2011-2013 **[I]**
- 18. Rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA **[I]**
- 19. Changement et réforme: mise en œuvre – rapport de situation **[I]**
- 20. Questions financières
 - a) Rapport du président sur la cent dix-huitième réunion du Comité d'audit **[E]**
 - i) Rééquilibrage tactique du portefeuille de placements du FIDA **[I]**
 - ii) Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures **[I]**
 - b) Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA **[I]**
 - c) Portefeuille de placements du FIDA **[I]**
 - i) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2010
 - ii) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier trimestre de 2011
 - d) Paiements au titre du principal, des intérêts et des commissions de service **[I]**
 - i) Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
 - ii) Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette
 - e) Besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011 **[A]**
 - f) États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2010 **[A]**
- 21. Questions diverses
 - a) Accord-cadre pour le renforcement de la coopération et la direction des opérations conjointes entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international **[A]**

- b) Procès-verbal de la cent unième session du Conseil d'administration **[A]**
- c) Accord de coopération entre le FIDA et l'Organisation internationale de droit du développement **[A]**
- d) Derniers éléments concernant la résidence du FIDA **[I]**
- e) Mise à jour concernant la première session du Comité des émoluments **[I]**
- f) Point sur l'appel du jugement n° 2867 du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail devant la Cour internationale de justice **[I]**